



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

ANNEXE 3 :

LISTE DES TESTS À CARACTÈRE THÉORIQUE (exemple)

APPRENANTS PRÉPARANT LES DIPLÔMES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Version juillet 2020

Formation à la prévention des risques d'origine électrique

Les dangers de l'électricité

N°	Questions	Choix	Réponses
1	Le courant électrique est-il dangereux pour le corps humain ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
		Non	
2	Il y a-t-il une différence apparente entre un conducteur électrique dénudé hors tension et sous tension ?	Oui	
		Non	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Lors d'une électrisation, le temps de passage du courant électrique dans le corps humain a-t-il de l'importance ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
		Non	
4	Lors d'une électrisation, la valeur de l'intensité du courant traversant le corps humain a-t-elle de l'importance ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
		Non	
5	En courant alternatif, quelles sont les limites du domaine de tension TBT ?	De 0 V à 50 V inclus	<input checked="" type="checkbox"/>
		Au-delà de 50 V et jusqu'à 1000 V inclus	
		Au-delà de 1000 V et jusqu'à 50 000 V inclus	
		Au-delà de 50 000 V	
6	En courant alternatif, quelles sont les limites du domaine de tension BT ?	De 0 V à 50 V inclus	
		Au-delà de 50 V et jusqu'à 1000 V inclus	<input checked="" type="checkbox"/>
		Au-delà de 1000 V et jusqu'à 50 000 V inclus	
		Au-delà de 50 000 V	

Les dangers de l'électricité

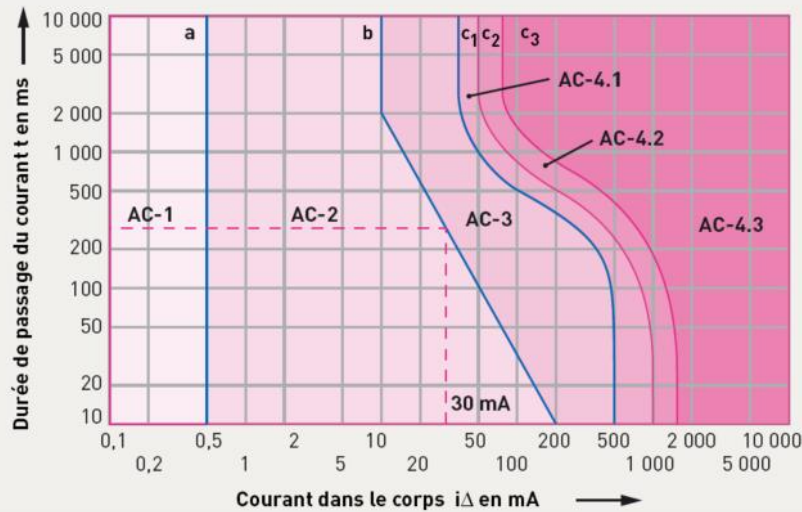
N°	Questions	Choix	Réponses
7	En courant alternatif, quelles sont les limites du domaine de tension HTA ?	De 0 V à 50 V inclus	
		Au-delà de 50 V et jusqu'à 1000 V inclus	
		Au-delà de 1000 V et jusqu'à 50 000 V inclus	<input checked="" type="checkbox"/>
		Au-delà de 50 000 V	
8	En courant alternatif, quelles sont les limites du domaine de tension HTB ?	De 0 V à 50 V inclus	
		Au-delà de 50 V et jusqu'à 1000 V inclus	
		Au-delà de 1000 V et jusqu'à 50 000 V inclus	
		Au-delà de 50 000 V	<input checked="" type="checkbox"/>
9	En courant continu lisse quelles sont les limites du domaine de tension TBT ?	Au-delà de 10 V et jusqu'à 25 V inclus	
		De 0 V à 50 V inclus	
		0 à 120 V inclus	<input checked="" type="checkbox"/>
10	Un dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) à haute sensibilité de 30 mA protège :	Les outils électriques ?	
		Les personnes utilisant ces outils ?	<input checked="" type="checkbox"/>
		Les installations électriques ?	
11	Quels sont les risques présentés par une intervention sur un circuit TBTS ?	Court-Circuit	<input checked="" type="checkbox"/>
		Brûlures	<input checked="" type="checkbox"/>
		Électrocution	
12	Quels sont les risques présentés par une intervention sur un circuit BT ?	Brûlures	<input checked="" type="checkbox"/>
		Projections de particules	<input checked="" type="checkbox"/>
		Électrisation	<input checked="" type="checkbox"/>
		Électrocution	<input checked="" type="checkbox"/>
		Inhalation de gaz nocifs	<input checked="" type="checkbox"/>
13	Toucher un conducteur dénudé sous tension est considéré comme un contact direct	Vrai	<input checked="" type="checkbox"/>
		Faux	
14	S'électriser en touchant le châssis métallique d'un groupe compresseur est un contact direct	Vrai	
		Faux	<input checked="" type="checkbox"/>
15	Un arc de court-circuit électrique n'a pas de conséquences sur un être humain	Vrai	
		Faux	<input checked="" type="checkbox"/>

Les dangers de l'électricité

N°	Questions	Choix	Réponses
16	Un court-circuit peut impliquer la projection de particules en fusion à plus de 1000 km/h	Vrai	<input checked="" type="checkbox"/>
		Faux	
17	La présence d'eau est un facteur aggravant lors de l'électrisation d'une personne	Vrai	<input checked="" type="checkbox"/>
		Faux	
18	La résistance de l'homme augmente si la tension à laquelle il est soumis augmente	Vrai	
		Faux	<input checked="" type="checkbox"/>
19	La résistance de l'homme diminue si la surface de contact augmente	Vrai	<input checked="" type="checkbox"/>
		Faux	
20	La résistance de l'homme diminue si la peau est humide	Vrai	<input checked="" type="checkbox"/>
		Faux	
21	La tension limite conventionnelle de contact est de 50 V en alternatif	Vrai	<input checked="" type="checkbox"/>
		Faux	
22	Lors d'une opération sur une batterie de 250 Ah, 12 V les risques encourus sont :	Une électrocution	
		Un arc de court-circuit électrique	<input checked="" type="checkbox"/>
23	Une accoutumance aux risques peut être source d'accident	Vrai	<input checked="" type="checkbox"/>
		Faux	
24	Le seul fait de porter des chaussures m'assure une protection contre le contact fortuit avec une pièce nue sous tension en BT	vrai	
		Faux	<input checked="" type="checkbox"/>
25	Le seuil de non-lâcher en BT à 50 Hz est :	De l'ordre de 1 mA	
		Compris entre 10 mA et 20 mA	<input checked="" type="checkbox"/>
		De l'ordre de 100 mA	
		De l'ordre de 0,5 A	
26	La THT :	Comprend la HTA et HTB	
		N'existe pas	<input checked="" type="checkbox"/>
27	La HTA commence à 1500 V en alternatif :	Vrai	
		Faux	<input checked="" type="checkbox"/>

Les dangers de l'électricité




N°	Questions	Choix	Réponses
28	Le mot Électrocution signifie :	Mourir par électrisation	<input checked="" type="checkbox"/>
		Conducteur parcouru par un courant électrique	
29	Le mot Électrisation signifie :	Corps parcouru par un courant électrique	<input checked="" type="checkbox"/>
		Mourir par électrocution	
		Mettre sous tension un circuit électrique	
30	Un contact direct peut être la conséquence :	D'une négligence	<input checked="" type="checkbox"/>
		D'un appareil en défaut d'isolement	
		Du non-respect des consignes de sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>
31	Un contact indirect peut être la conséquence :	D'une négligence	
		D'un appareil en défaut d'isolement	<input checked="" type="checkbox"/>
		Du non-respect des consignes de sécurité	
32	Dans quelle zone la fibrillation ventriculaire peut-elle apparaître ? Effet du courant sur le corps humain	AC1	
		AC2	
		AC3	
		AC4	<input checked="" type="checkbox"/>



Les appareillages électriques

N°	Questions	Choix	Réponses
1	Un DDR (dispositif à courant différentiel résiduel) de sensibilité 30 mA protège dans tous les cas les personnes contre les contacts directs	Vrai	
		Faux	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Quelle est la sensibilité d'un DDR (dispositif différentiel à courant résiduel) placé à l'origine d'un circuit « prise de courant 16-20 A » ?	100 mA	
		30 mA	<input checked="" type="checkbox"/>
		0,5 A	
		300 mA	
3	Quelle est la fonction d'un DDR (dispositif à courant différentiel résiduel) de sensibilité 300 mA associé à un interrupteur ou à un disjoncteur :	Protection contre les contacts directs	
		Coupure automatique en cas de défaut d'isolement	<input checked="" type="checkbox"/>
		Détection des courts-circuits	
		Détection des surcharges	
		Protection des circuits électriques	
		Isoler un circuit de sa source de tension	
		Interrompre ou mettre en service un circuit électrique	
4	Quelles sont les fonctions d'un disjoncteur magnétothermique :	Protection contre les contacts directs	
		Coupure automatique en cas de défaut d'isolement en schéma des liaisons à la terre de type TT	
		Coupure automatique en cas de court-circuit	<input checked="" type="checkbox"/>
		Coupure automatique en cas de surcharge	<input checked="" type="checkbox"/>
		Protection des circuits électriques	<input checked="" type="checkbox"/>
		Isoler un circuit de sa source de tension	
		Interrompre ou mettre en service un circuit électrique	
5	Quelle est la fonction d'un interrupteur :	Protection contre les contacts directs	
		Coupure automatique en cas de défaut d'isolement	
		Détection des courts-circuits	
		Détection des surcharges	
		Protection des circuits électriques	
		Isoler un circuit de sa source de tension	
		Interrompre ou mettre en service un circuit électrique	<input checked="" type="checkbox"/>

Les appareillages électriques

N°	Questions	Choix	Réponses
6	Quelle est la fonction d'un sectionneur :	Protection contre les contacts directs	
		Coupure automatique en cas de défaut d'isolement	
		Détection des courts-circuits	
		Détection des surcharges	
		Protection des circuits électriques	
		Isoler un circuit de sa source de tension	<input checked="" type="checkbox"/>
		Interrompre ou mettre en service un circuit électrique	
7	Quel est la signification de ce symbole électrique : 	Sectionneur	<input checked="" type="checkbox"/>
		Interrupteur	
		Contacteur	
		Temporisateur	
		Disjoncteur	
8	Quel est la signification de ce symbole électrique : 	Sectionneur	
		Interrupteur	
		Contacteur	
		Temporisateur	
		Disjoncteur	<input checked="" type="checkbox"/>
9	Quel est la signification de ce symbole électrique : 	Sectionneur	
		Interrupteur	<input checked="" type="checkbox"/>
		Contacteur	
		Temporisateur	
		Disjoncteur	
10	Dans le code IP, le degré de protection contre la pénétration des corps solides étrangers est représenté par :	Le 1 ^{er} chiffre	<input checked="" type="checkbox"/>
		Le 2 ^{ème} chiffre	
		Le 3 ^{ème} chiffre	
11	Un boîtier dont le degré de protection est IP20 signifie qu'il est :	Protégé contre les corps solides ≥ 12 mm	<input checked="" type="checkbox"/>
		Protégé contre les corps solides $\geq 2,5$ mm	
		Non protégé contre les liquides	<input checked="" type="checkbox"/>
12	Dans la boîte à bornes d'une machine asynchrone BT 1500 W les connexions ont généralement un degré de protection IP20 :	Vrai	
		Faux	<input checked="" type="checkbox"/>
13	Un sectionneur permet d'isoler un circuit de sa source de tension et peut être condamné :	Vrai	<input checked="" type="checkbox"/>
		Faux	

Les zones d'environnement

N°	Questions	Choix	Réponses
1	Pour le graphique suivant associez le n° des zones 0, 1 et 4 et leur nom : 	Zone de voisinage simple	①
		Zone de voisinage renforcé BT	④
		Zone d'investigation	②
2	Donner la signification des abréviations : DMA, DLI, DLVS, DLVR	Distance Limite d'Approche Prudente	DLAP
		Distance Limite d'Investigation	DLI
		Distance Minimale d'Approche	DMA
		Distance Limite de Voisinage Renforcé	DLVR
		Distance Limite de Voisinage Simple	DLVS
3	La distance de garde en BT est de 30 cm	Vrai	<input checked="" type="checkbox"/>
		Faux	
4	La DMA en BT est de 30 cm	Vrai	<input checked="" type="checkbox"/>
		Faux	
5	La DMA est la somme de la distance de garde « g » et de la distance de tension « t »	Vrai	<input checked="" type="checkbox"/>
		Faux	
6	En BT la distance de tension « t » est égale à 0,1 m	Vrai	
		Faux	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Autour d'une canalisation isolée visible le terme « DLAP » veut dire :	Distance Limite Approche Prudente	<input checked="" type="checkbox"/>
		Distance Limitée à l'Analyse Pertinente	
		Distance LATérale de Protection	

Les zones d'environnement

N°	Questions	Choix	Réponses	
8	Autour d'une canalisation isolée enterrée, quelles sont les zones à prendre en compte ?	La zone d'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	
		La zone d'approche prudente		
		La zone de voisinage		
		La zone d'incertitude	<input checked="" type="checkbox"/>	
9	La distance d'incertitude pour une canalisation isolée invisible enterrée de classe A est de :	30 cm de part et d'autre de la canalisation		
		50 cm de part et d'autre de la canalisation	<input checked="" type="checkbox"/>	
		100 cm de part et d'autre de la canalisation		
		150 cm de part et d'autre de la canalisation		
10	La distance d'incertitude pour une canalisation isolée invisible enterrée de classe B est de :	30 cm de part et d'autre de la canalisation		
		50 cm de part et d'autre de la canalisation		
		100 cm de part et d'autre de la canalisation		
		150 cm de part et d'autre de la canalisation	<input checked="" type="checkbox"/>	
11	La zone d'incertitude pour une canalisation isolée invisible enterrée est définie sous la forme :	D'un cercle		
		D'un carré	<input checked="" type="checkbox"/>	
12	En BT, à partir de quelle distance d'une pièce nue sous tension entre-t-on dans la zone de voisinage renforcé BT ?	0,3 m	<input checked="" type="checkbox"/>	
		0,5 m		
13	Dans quels cas l'accès à un local ou emplacement est considéré comme réservé aux électriciens (local ou emplacement à risque spécifique électrique) ?	Présence de pièces nues susceptibles d'être sous tension	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Intérieur d'une armoire ou coffret électrique	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Local où se trouve un coffret électrique équipé de plastron		
14	Quelles sont les actions à réaliser dans la zone d'investigation ?	Analyser si l'exécution de l'opération envisagée peut exposer les opérateurs aux risques d'origine électrique.	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Rien de particulier par rapport aux risques électrique		
		Être équipé des E.P.I		
15	Pour les différents cas, indiquer le moyen de protection utilisé :	Câble d'alimentation d'un appareil en basse tension :	Isolation	<input checked="" type="checkbox"/>
			Éloignement	
			Obstacle	
		Ligne électrique haute tension aérienne constituée de conducteurs nus :	Isolation	
			Éloignement	<input checked="" type="checkbox"/>
			Obstacle	
		Armoire électrique fermée :	Isolation	
			Éloignement	
			Obstacle	<input checked="" type="checkbox"/>
		Armoire électrique ouverte et balisée :	Isolation	
			Éloignement	<input checked="" type="checkbox"/>
			Obstacle	

Les zones d'environnement

N°	Questions	Choix	Réponses
16	En BT et en champ libre, à quelle distance d'une pièce nue sous tension (PNST) se situe la distance limite d'investigation ?	50 m	<input checked="" type="checkbox"/>
		25 m	
17	En BT et en champ libre donner les distances limites de la zone de voisinage simple par rapport aux pièces nues et sous tension :	Distance minimale :	<input checked="" type="checkbox"/>
			0,3 m
			0,5 m
		Distance maximale :	<input checked="" type="checkbox"/>
		3 m	
		1 m	
18	En BT à l'intérieur d'un local ou emplacement d'accès réservé aux électriciens, à quelle distance d'une pièce nue et sous tension se situe la distance limite d'investigation ?	Pas de zone d'investigation	<input checked="" type="checkbox"/>
		3 m	
		0,3 m	
19	En BT à l'intérieur d'un local ou emplacement d'accès réservé aux électriciens, à quelle distance d'une pièce nue sous tension se situe la limite maximale de la zone de voisinage simple ?	Pas de zone de voisinage simple	
		3 m	
		La face interne du local	<input checked="" type="checkbox"/>
20	En BT devant une armoire électrique ouverte, à quelle distance d'une pièce nue sous tension se situe la distance limite d'investigation ?	Pas de zone d'investigation	<input checked="" type="checkbox"/>
		3 m	
		0,3 m	
21	En BT à l'intérieur d'un local ou emplacement d'accès réservé aux électriciens donner les distances limites de la zone de voisinage simple par rapport aux pièces nues sous tension :	Distance minimale :	<input checked="" type="checkbox"/>
			30 cm
			50 cm
		Distance maximale :	<input checked="" type="checkbox"/>
		La face interne du local	
		1 m	
22	En BT et pour une canalisation isolée visible, donner la distance limite d'approche prudente par rapport à cette canalisation :	1 m	
		3 m	
		0,5 m	<input checked="" type="checkbox"/>
		0,3 m	
23	Quelles sont les actions à réaliser dans la zone d'approche prudente d'une canalisation isolée visible ?	Il est nécessaire de mettre en œuvre les prescriptions déterminées lors de la préparation du travail après la confirmation de l'analyse du risque	<input checked="" type="checkbox"/>
		Rien de particulier par rapport aux risques électrique	
		Être équipé des E.P.I pour la prévention du risque d'origine électrique	

Les zones d'environnement

N°	Questions	Choix	Réponses
24	En BT et pour une canalisation isolée encastrée dans une cloison, donner la distance limite d'approche prudente par rapport à cette canalisation est :	De 1 m	
		De 0,5 m	<input checked="" type="checkbox"/>
		De 0,3 m	
		Limitée à la surface extérieure du côté affleurant de la cloison	
25	En BT et pour une canalisation isolée encastrée dans une cloison, la zone d'investigation est limitée à :	1 m	
		0,5 m	
		0,3 m	
		La surface extérieure du côté affleurant de la cloison	<input checked="" type="checkbox"/>
26	En BT, la distance limite d'approche prudente par rapport à un circuit de terre est de :	0,3 m	
		0,5 m	
		Pas de précaution à prendre par rapport aux risques d'origine électrique	<input checked="" type="checkbox"/>

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											1	Quelle est la personne chargée d'assurer la direction des travaux d'ordre non électrique ?	Chargé de travaux habilité symbole B2 ou B2V	
														Chargé de chantier habilité symbole B0 et/ou symboles BF-HF	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											2	Quelles sont les opérations considérées comme opérations d'ordre non électrique ? Ces opérations étant effectuées dans l'environnement d'un ouvrage ou d'une installation électrique.	Travaux du BTP	<input checked="" type="checkbox"/>
														Travaux de nettoyage	<input checked="" type="checkbox"/>
														Fixation d'un coffret électrique non alimenté	<input checked="" type="checkbox"/>
														Identification d'appareils électriques	
														Travaux de désherbage	<input checked="" type="checkbox"/>
														Travaux de peinture	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											3	Quel est le symbole désignant l'habilitation d'un exécutant non-électricien ?	B0	<input checked="" type="checkbox"/>
														B0V	
														B1	
														B1V	
														BF-HF	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											4	Qui délivre l'habilitation d'un exécutant non-électricien ?	Le DRH	
														L'employeur	<input checked="" type="checkbox"/>
														Le chargé de chantier habilité symbole B0 et/ou symboles BF-HF	
														Le formateur sécurité	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input checked="" type="checkbox"/>	5	Quels sont les symboles désignant l'habilitation des personnes exécutant des travaux en fouille à proximité des réseaux électriques enterrés ?	B0	
														B0-H0	
														B0-BF	
														BF-HF	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>												6	Que signifie la lettre B de l'habilitation B0 ?	Basse tension	<input checked="" type="checkbox"/>
														Basse intensité	
														Basse sécurité	
<input checked="" type="checkbox"/>												7	Que signifie le chiffre 0 de l'habilitation B0 ?	Personnel travaillant en zone 0	
														Personnel réalisant des opérations d'ordre non électrique	<input checked="" type="checkbox"/>
														Basse tension	

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Maintenance						
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											8	En basse tension, pour exécuter des opérations d'ordre non électrique concourant à l'exploitation ou de maintenance d'un ouvrage ou d'une installation l'habilitation suffisante est :	Dans la zone de voisinage simple : Non autorisé Pas d'habilitation Habilitation B0 <input checked="" type="checkbox"/>	
														Dans la zone de voisinage renforcé BT : Non autorisé <input checked="" type="checkbox"/> Pas d'habilitation Habilitation B0	
														Sur un ouvrage entièrement consigné : Non autorisé Pas d'habilitation <input checked="" type="checkbox"/> Habilitation B0	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											9	En basse tension, pour exécuter des opérations d'ordre non électrique autres que celles concourant à l'exploitation ou à la maintenance d'un ouvrage ou d'une installation, l'habilitation suffisante est :	Dans la zone de voisinage simple : Non autorisé <input checked="" type="checkbox"/> Pas d'habilitation Habilitation B0	
														Dans la zone de voisinage renforcé BT : Non autorisé <input checked="" type="checkbox"/> Pas d'habilitation Habilitation B0	
														Sur un ouvrage ou une installation entièrement consignée : Non autorisé Pas d'habilitation <input checked="" type="checkbox"/> Habilitation B0	
<input checked="" type="checkbox"/>												10	Un exécutant titulaire d'une habilitation B0 peut-il accéder à des locaux d'accès réservé aux électriciens ?	Sur ordre d'un autre exécutant De sa propre initiative Sur ordre de son chargé de chantier <input checked="" type="checkbox"/>	

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
<input checked="" type="checkbox"/>												11	En tant qu'exécutant habilité symbole B0 vous devez :	Assurer votre propre sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>
														Assurer la sécurité des personnes proches de vous	
														Respecter les limites de la zone de travail	<input checked="" type="checkbox"/>
														Avertir le chargé de travaux ou de chantier, si vous estimez que les tâches qui vous sont confiées ne sont pas compatibles avec votre habilitation.	<input checked="" type="checkbox"/>
														Réaliser des consignations	
														Procéder à l'analyse des risques propre aux opérations que vous devez effectuer	<input checked="" type="checkbox"/>
	<input checked="" type="checkbox"/>											12	Un chargé de chantier habilité symbole B0 est une personne chargée :	D'assurer la direction des travaux d'ordre non électrique	<input checked="" type="checkbox"/>
														D'assurer la direction des travaux d'ordre électrique	
														Des consignations électriques	
	<input checked="" type="checkbox"/>											13	Un chargé de chantier peut être :	Habilité symbole B0	<input checked="" type="checkbox"/>
														non habilité, formé vis-à-vis du risque d'origine électrique	
	<input checked="" type="checkbox"/>											14	Pour diriger des opérations concourant à l'exploitation de l'ouvrage ou de l'installation, un chargé de chantier doit être :	Habilité symbole B1	
														non habilité, formé vis-à-vis du risque d'origine électrique	
														Habilité symbole B0	<input checked="" type="checkbox"/>
	<input checked="" type="checkbox"/>											15	Pour commencer les opérations sur une installation consignée, un chargé de chantier habilité symbole B0 doit :	Recevoir un certificat pour tiers après consignation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Réaliser lui-même la consignation	
	<input checked="" type="checkbox"/>											16	Classer les opérations à effectuer par le chargé de chantier habilité symbole B0 à la fin des opérations :	Rendre compte de son travail	④
														Signifier à son personnel l'interdiction définitive de tout nouvel accès à la zone de travail	③
														Rassembler le personnel au point convenu	②
														Remettre l'avis de fin de travail au chef d'établissement ou au chargé d'exploitation électrique	⑤
														S'assurer de la bonne exécution du travail et de l'enlèvement de tous les outils	①

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
	<input checked="" type="checkbox"/>											17	Un chargé de chantier habilité symbole B0 doit réaliser l'analyse des risques avant le début des opérations dont il a la responsabilité :	Non c'est de la responsabilité de l'employeur	
														Oui en vue d'assurer sa sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>
														Oui en vue d'assurer la sécurité de son équipe	<input checked="" type="checkbox"/>
														Oui en vue d'assurer la sécurité des tiers qui pourraient opérer sur le chantier	<input checked="" type="checkbox"/>
	<input checked="" type="checkbox"/>											18	Un surveillant de sécurité électrique :	Est désigné par son employeur	<input checked="" type="checkbox"/>
														Peut être sous la responsabilité d'un chargé de chantier	<input checked="" type="checkbox"/>
														Fait appliquer les consignes de sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>
														Peut avoir un autre rôle sur le chantier	
														Donne seulement des conseils par rapport à la sécurité	
	<input checked="" type="checkbox"/>											19	En tant que chargé de chantier habilité symbole B0 vous pouvez poser ou faire poser des écrans dans :	Jamais	
														La zone 1	<input checked="" type="checkbox"/>
														La zone 4	
						<input checked="" type="checkbox"/>						20	La mise hors tension est autorisée pour des opérations d'ordre non électrique dans l'environnement de canalisations isolées :	Lorsque la consignation n'est pas techniquement possible sans destruction de la canalisation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Dans tous les cas	
														Est réalisée par un chargé de consignation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Est réalisée par un chargé de travaux	
						<input checked="" type="checkbox"/>						21	La mise hors tension comprend obligatoirement les opérations de :	Pré identification	<input checked="" type="checkbox"/>
														Séparation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Condamnation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Vérification d'absence de tension	
														Identification	
	<input checked="" type="checkbox"/>											22	Certificat pour tiers :	Il concerne toutes les opérations	
														Il concerne des opérations d'ordre non électrique ne concourant pas à l'exploitation des ouvrages ou des installations électriques	<input checked="" type="checkbox"/>
														Il est destiné au chargé de chantier	<input checked="" type="checkbox"/>
														Il est destiné au chargé de travaux	
														Il est destiné à un tiers	<input checked="" type="checkbox"/>

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
				<input checked="" type="checkbox"/>								23	Définition de la tension $U_{0c\text{STC}}$:	Tension à vide aux bornes d'une partie d'un circuit continu photovoltaïque	<input checked="" type="checkbox"/>
														Tension en charge aux bornes d'une partie d'un circuit continu photovoltaïque	
				<input checked="" type="checkbox"/>								24	Que signifie tension à vide aux bornes d'un module PV ?	Tension mesurée installation en fonctionnement	
														Tension mesurée circuit ouvert	<input checked="" type="checkbox"/>
				<input checked="" type="checkbox"/>								25	Quel est le principal risque qui peut apparaître lors de l'ouverture d'un circuit d'une installation comportant des modules PV ?	Pas de risques avec des connecteurs normalisés	
														Risque d'arc électrique	<input checked="" type="checkbox"/>
														Risque de court-circuit	
				<input checked="" type="checkbox"/>								26	Quelle est la tension $U_{0c\text{STC}}$ maximale qui interdit la manipulation d'un module PV dont les conducteurs ne sont pas équipés de connecteurs normalisés ?	40 V	
														60 V	<input checked="" type="checkbox"/>
														120 V	
														Pas de limite	
				<input checked="" type="checkbox"/>								27	Que peut provoquer une erreur de polarité lors de la connexion de module PV ?	Un court-circuit	<input checked="" type="checkbox"/>
														Pas de conséquences	
														Une surtension	
				<input checked="" type="checkbox"/>								28	Le dénudage et le montage ou le démontage sur l'extrémité d'un connecteur débrosable est une opération :	D'ordre électrique	<input checked="" type="checkbox"/>
														D'ordre non électrique	

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
				<input checked="" type="checkbox"/>								29	Donner l'habilitation minimale pour réaliser les opérations sur une installation photovoltaïque :	Manipulation de module PV de tension $U_{0c_STC} \leq 60$ V	Pas d'habilitation
														Manipulation de modules PV équipés de connecteurs de degré IP44	Pas d'habilitation
														Interconnexion de modules PV de tension $U_{0c_STC} \leq 60$ V	Pas d'habilitation
														Fonction de chargé d'opérations BT élémentaires chaîne PV pour une installation initiale	BP
														En présence d'un BR avec champ d'application Photovoltaïque pose d'écrans opaques sur modules PV	BP
														Montage et démontage de connecteurs débrochables pour une installation initiale	BP
														Manipulation de modules PV non équipés de connecteurs de degré IP44 et $U_{0c_STC} > 60$ V	BP
														Interconnexion de modules PV (sauf boîte de jonction) pour une installation initiale	BP
														Connexion de chaînes PV à une boîte de jonction pour une installation initiale	BR avec champ d'application Photovoltaïque
														Assure les fonctions de chargé d'intervention générale sur une structure Photovoltaïque	BR avec champ d'application Photovoltaïque
														Opération de déconnexions d'une chaîne PV	BR avec champ d'application Photovoltaïque
				<input checked="" type="checkbox"/>								30	Réalisant des opérations d'ordre non électrique, que faire en cas de découverte d'un câble relié à un module PV dont l'isolant est détérioré ?	Considérer le câble comme étant sous tension	<input checked="" type="checkbox"/>
														Interrompre l'opération en cours	<input checked="" type="checkbox"/>
														Prévenir le chargé d'intervention avec champ d'application Photovoltaïque ou l'exploitant de l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Continuer les opérations	
				<input checked="" type="checkbox"/>								31	Les opérations d'ordre électrique sur la partie courant continu d'une installation PV doivent être réalisées :	Circuit fermé	
														Circuit ouvert	<input checked="" type="checkbox"/>

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
				<input checked="" type="checkbox"/>								32	Un chargé d'opération BT élémentaire chaîne PV habilité symbole BP peut-il avoir un exécutant sous ses ordres ?	Oui Non	<input checked="" type="checkbox"/>
		<input checked="" type="checkbox"/>										33	Quelle est la personne chargée d'assurer la direction des travaux d'ordre électrique ?	Chargé de travaux habilité symbole B2 ou B2V Chargé de chantier habilité symbole B0 et/ou symboles BF-HF	<input checked="" type="checkbox"/>
		<input checked="" type="checkbox"/>										34	Quelles sont les opérations considérées comme des opérations d'ordre électrique ?	Travaux du BTP Travaux de nettoyage Pose de câbles électriques Repérage d'appareils électriques Travaux de désherbage Travaux de peinture Opération sur l'âme des conducteurs Opération sur les isolants des conducteurs Opération sur les masses des matériels Opération sur les conducteurs de protection électrique	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
		<input checked="" type="checkbox"/>										35	Quels sont les symboles désignant un exécutant électricien ?	B0 B0V B1 B1V	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
		<input checked="" type="checkbox"/>										36	Qui délivre l'habilitation d'un exécutant non-électricien ?	Le DRH L'employeur Le chargé de chantier habilité symbole B0 et/ou symboles BF-HF Le formateur sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>
		<input checked="" type="checkbox"/>										37	Que signifie la lettre B de l'habilitation B1 ?	Basse tension Basse intensité Basse sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>
		<input checked="" type="checkbox"/>										38	Que signifie le chiffre 1 de l'habilitation B1 ?	Personnel travaillant en zone 1 Personnel réalisant des opérations d'ordre non électrique Basse tension Personnel exécutant, réalisant des opérations d'ordre électrique	<input checked="" type="checkbox"/>

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
		<input checked="" type="checkbox"/>										39	Que signifie la lettre V de l'habilitation B1V ?	Personnel autorisé à opérer en zone 4	<input checked="" type="checkbox"/>
														Personnel autorisé à opérer en zone de voisinage renforcé BT	<input checked="" type="checkbox"/>
														Personnel autorisé à opérer en zone de voisinage simple BT	
		<input checked="" type="checkbox"/>										40	En basse tension pour exécuter des opérations d'ordre électrique l'habilitation suffisante est :		
													Dans la zone de voisinage simple :	Non autorisé	
														Pas d'habilitation	
														Habilitation B1	<input checked="" type="checkbox"/>
													Dans la zone de voisinage renforcé BT :	Non autorisé	
														Pas d'habilitation	
														Habilitation B1	
														Habilitation B1V	<input checked="" type="checkbox"/>
													Sur un ouvrage entièrement consigné :	Non autorisé	
														Pas d'habilitation	
														Habilitation B1	<input checked="" type="checkbox"/>
		<input checked="" type="checkbox"/>										41	En tant qu'exécutant habilité symbole B1 vous devez :	Assurer votre propre sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>
														Assurer la sécurité des personnes proches de vous	
														Respecter les limites de la zone de travail	<input checked="" type="checkbox"/>
														Avertir le chargé de travaux, si vous estimez que les tâches qui vous sont confiées ne sont pas compatibles avec votre habilitation.	<input checked="" type="checkbox"/>
														Réaliser des consignations	
														Procéder à l'analyse des risques propre aux opérations que vous devez effectuer	<input checked="" type="checkbox"/>
		<input checked="" type="checkbox"/>										42	Habilité symbole B1V ou symbole B1 pouvez-vous réaliser des opérations d'une intervention ?	Seul	
														Sous la conduite d'un chargé d'intervention générale	<input checked="" type="checkbox"/>
		<input checked="" type="checkbox"/>										43	Habilité symbole B1V et sous la conduite d'un chargé de travaux B2V pouvez-vous réaliser une opération dans la zone 4 :	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
														Non	

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
		<input checked="" type="checkbox"/>										44	Habilité symbole B1V et sous la conduite d'un chargé d'opérations spécifiques vous pouvez réaliser :	Des mesures	<input checked="" type="checkbox"/>
														Des manœuvres	<input checked="" type="checkbox"/>
														Des essais	<input checked="" type="checkbox"/>
														Des vérifications	<input checked="" type="checkbox"/>
		<input checked="" type="checkbox"/>										45	Habilité symbole B1V en basse tension dans quelle zone devez-vous utiliser les E.P.I adaptés aux risques d'origine électrique ?	Zone 0	
														Zone 1	
														Zone 4	<input checked="" type="checkbox"/>
		<input checked="" type="checkbox"/>										46	Habilité symbole B1V en basse tension pouvez-vous réaliser des opérations sous tension ?	Oui	
														Non	<input checked="" type="checkbox"/>
		<input checked="" type="checkbox"/>										47	Le titulaire d'une habilitation symbole B1 ou symbole B1V peut-il accéder à des locaux réservés aux électriciens s'il a été désigné par son employeur pour cela ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
														Non	
		<input checked="" type="checkbox"/>										48	Si dans un local d'accès réservé aux électriciens toutes les parties actives sont consignées faut-il utiliser les E.P.I adaptés aux risques d'origine électrique ?	Oui	
														Non	<input checked="" type="checkbox"/>
		<input checked="" type="checkbox"/>										19	Habilité symbole B1V pouvez-vous être désigné comme surveillant de sécurité pour un travail réalisé en BT ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
														Non	
		<input checked="" type="checkbox"/>										50	Un surveillant de sécurité :	Est désigné par son employeur	<input checked="" type="checkbox"/>
														Fait appliquer les consignes de sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>
														Peut réaliser des opérations d'ordre électrique	
														Donne seulement des conseils par rapport à la sécurité	
														Peut réaliser des opérations d'ordre non électrique	
		<input checked="" type="checkbox"/>										51	Un surveillant de sécurité électrique de limite :	Doit s'assurer que les personnes, les engins et outils qu'il surveille ne dépassent pas les limites fixées	<input checked="" type="checkbox"/>
														Fixe les limites à ne pas dépasser	
														A autorité en matière de sécurité électrique sur les personnes qu'il surveille	<input checked="" type="checkbox"/>

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manceuvre						
			<input checked="" type="checkbox"/>									52	Chargé de travaux, vous avez la mission de participer à l'analyse du risque d'origine électrique :	Lors de la phase d'étude des travaux à réaliser	
														Lors de la phase de préparation des travaux	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									53	Pour réaliser l'analyse des risques il faut prendre en compte :	Le volume effectivement occupé par les opérateurs	<input checked="" type="checkbox"/>
														Les gestes normaux et réflexes des opérateurs	<input checked="" type="checkbox"/>
														Les mouvements possibles des pièces conductrices nues sous tension	<input checked="" type="checkbox"/>
														L'incertitude de positionnement des canalisations électrique isolées	<input checked="" type="checkbox"/>
														Les chutes éventuelles d'outils, matériels, pièces ou engins utilisés	<input checked="" type="checkbox"/>
														Les risques liés à l'induction magnétique	<input checked="" type="checkbox"/>
														Les risques liés au couplage capacitif	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									54	Risques liés à l'induction magnétique :	Ils apparaissent généralement dans des circuits sous tension	
														Ils apparaissent généralement dans des circuits hors tension	<input checked="" type="checkbox"/>
														Ils apparaissent généralement dans des circuits proches d'autres circuits sous tension	<input checked="" type="checkbox"/>
														Ils apparaissent généralement dans des circuits très éloignés d'autres circuits sous tension	
														Ils entraînent des tensions dangereuses dans des circuits hors tension	<input checked="" type="checkbox"/>
														Risque d'électrocution	<input checked="" type="checkbox"/>
														Risque de court-circuit	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									55	Pour éviter les risques liés à l'induction électromagnétique ou au couplage capacitif il faut réaliser :	Une mise à la terre et en court-circuit des circuits	<input checked="" type="checkbox"/>
														Une mise hors tension	
			<input checked="" type="checkbox"/>									56	Quelle est la mesure à prendre en priorité pour éliminer les risques d'origine électrique :	Consigner tous les circuits électriques	<input checked="" type="checkbox"/>
														Poser des écrans ou des nappes	
														Faire porter les E.P.I	

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
			<input checked="" type="checkbox"/>									57	Un chargé de travaux habilité symbole B2V :	Doit être désigné et habilité par son employeur	<input checked="" type="checkbox"/>
														Doit être seulement habilité par son employeur	
														Veille à sa sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>
														Vieille à la sécurité des personnes placées sous son autorité	<input checked="" type="checkbox"/>
														Peut désigner un surveillant de sécurité d'opération	<input checked="" type="checkbox"/>
														Peut avoir sous son autorité seulement des opérateurs habilités symbole B1 ou symbole B1V	
														Peut avoir sous son autorité des opérateurs habilités symbole B0	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									58	Quels sont les symboles qui désignent un chargé de travaux :	B1V	
														BR	
														B2	<input checked="" type="checkbox"/>
														B2V	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									59	Quel est l'attribut qui peut être ajouté au symbole B2V :	Essai	<input checked="" type="checkbox"/>
														Mesure	
														Vérification	
														Manœuvre	
			<input checked="" type="checkbox"/>									60	La lettre V signifie que l'habilité est autorisé à opérer dans :	La zone 0	
														La zone 1	
														La zone 4	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									61	Un chargé de travaux habilité symbole B2V peut réaliser :	Une consignation en une étape	<input checked="" type="checkbox"/>
														La deuxième étape d'une consignation en deux étapes	<input checked="" type="checkbox"/>
														Placer un cadenas supplémentaire alors que la consignation est réalisée	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									62	À la fin d'un travail, le chargé de travaux habilité symbole B2V :	Peut réaliser la déconsignation	
														Remplit et transmet l'avis de fin de travail au chargé de consignation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Dans le cas d'une consignation en deux étapes dépose la ou les mise à la terre et en court-circuit qu'il aurait posé, complète et transmet l'avis de fin de travail	<input checked="" type="checkbox"/>

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
			<input checked="" type="checkbox"/>									63	Pour commencer les travaux d'ordre électrique, un chargé de travaux habilité symbole B2V :	Peut prendre seul l'initiative	
														Doit avoir reçu l'attestation de 1 ^{ère} étape de consignation	
														Doit avoir reçu, lu et contresigné l'attestation de consignation en une étape	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									64	Pour commencer des travaux d'ordre non électrique concourant à l'exploitation d'un ouvrage ou d'une installation, un chargé de travaux :	Peut prendre seul l'initiative	
														Doit avoir reçu l'autorisation de travail	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									65	Comme chargé de travaux vous devez vérifier l'adéquation entre l'habilitation des opérateurs et le travail à réaliser :	Vrai	<input checked="" type="checkbox"/>
														Faux	
			<input checked="" type="checkbox"/>									66	Dans le cas d'une consignation en deux étapes quelles sont les opérations restant à la charge du chargé de travaux habilité symbole B2V ?	Condamner l'appareil permettant la séparation	
														Séparer l'ouvrage de la source de tension	
														Identifier l'ouvrage	<input checked="" type="checkbox"/>
														Vérifier l'absence de tension	<input checked="" type="checkbox"/>
														Éventuellement effectuer la mise à la terre et en court-circuit si celle-ci est requise	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									67	Comme chargé de travaux habilité symbole B2V vous devez :	Définir les limites des zones de sécurité	
														Consulter les éléments d'information mis à votre disposition, notamment les plans	<input checked="" type="checkbox"/>
														Vérifier sur place que les éléments de la préparation du travail sont cohérents avec les risques pouvant survenir lors des opérations à réaliser	<input checked="" type="checkbox"/>
														Vous assurer que les conditions atmosphériques sont compatibles avec le travail envisagé	<input checked="" type="checkbox"/>
														Définir les phases de travail et leur chronologie	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									68	En BT après avoir reçu l'attestation de consignation en une étape d'une armoire électrique, est-il obligatoire d'effectuer une vérification d'absence de tension sur le lieu de travail avant d'entreprendre le travail prévu ?	Oui si la continuité électrique entre le lieu de travail et les MALT+CC placées au plus près de la zone de travail n'est garantie par le chargé de travaux habilité symbole B2V	<input checked="" type="checkbox"/>
														Oui si pas de présence de MALT+CC	<input checked="" type="checkbox"/>
														Non si la continuité électrique entre le lieu de travail et les MALT+CC placées au plus près de la zone de travail est garantie par le chargé de travaux habilité symbole B2V	<input checked="" type="checkbox"/>

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manceuvre						
			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>		69	Le fonctionnement du dispositif de détection d'absence de tension (DDT) doit-il être vérifié :	Seulement avant la VAT	
														Seulement après la VAT	
														Immédiatement avant et immédiatement après la VAT	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									70	Qui a la responsabilité du balisage de la zone de travail ?	Un surveillant de sécurité électrique désigné	
														Le chargé de consignation habilité BC	
														Le chargé d'exploitation	
														Le chargé de travaux habilité symbole B2V	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									71	Comme chargé de travaux habilité symbole B2V et avant d'entreprendre le travail vous devez informer les exécutants :	De la nature des travaux	<input checked="" type="checkbox"/>
														Des mesures de prévention prises et, notamment, des modalités de surveillance	<input checked="" type="checkbox"/>
														De la répartition des tâches et de l'organisation de la hiérarchie au sein de l'équipe	<input checked="" type="checkbox"/>
														Des précautions à respecter	<input checked="" type="checkbox"/>
														Des limites de la zone de travail	<input checked="" type="checkbox"/>
														Du comportement à adopter en cas de difficulté	<input checked="" type="checkbox"/>
														Du ou des points de rassemblement.	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									72	En cas d'interruption temporaire des travaux hors tension réalisés après réception d'une attestation de consignation en une étape le chargé de travaux habilité symbole B2V doit :	Remettre l'avis d'interruption de travail au chargé de consignation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Donner aux exécutants l'ordre d'interrompre les travaux	<input checked="" type="checkbox"/>
														Rassembler les exécutants au point convenu	<input checked="" type="checkbox"/>
														Assurer la sécurité aux abords de la zone de travail	<input checked="" type="checkbox"/>
														Interdire aux exécutants tout nouvel accès à la zone de travail	<input checked="" type="checkbox"/>
														Enlever temporairement le balisage	
														Enlever les dispositifs de mise à la terre et en court-circuit posés par le chargé de consignation	

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
			<input checked="" type="checkbox"/>									73	À la suite d'une interruption de travaux et en ayant remis l'avis d'interruption de travail au chargé de consignation, avant la reprise de ceux-ci le chargé de travaux habilité symbole B2V doit :	S'assurer que les mesures de prévention prises à l'origine des travaux sont toujours valables	<input checked="" type="checkbox"/>
														Confirmer les instructions correspondantes et s'assurer qu'elles sont bien comprises	<input checked="" type="checkbox"/>
														Donner l'ordre de reprise du travail après avoir reçu l'autorisation de reprise du chargé de consignation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Donner l'ordre de reprise du travail de sa propre initiative	
														Replacer le balisage de la zone de travail	
			<input checked="" type="checkbox"/>									74	À la fin des travaux le chargé de travaux habilité symbole B2V doit :	S'assurer de la bonne exécution du travail et de l'enlèvement de tous les outils	<input checked="" type="checkbox"/>
														Rassembler le personnel au point convenu	<input checked="" type="checkbox"/>
														Signifier au personnel l'interdiction de tout nouvel accès à la zone de travail	<input checked="" type="checkbox"/>
														Enlever le balisage de la zone de travail	<input checked="" type="checkbox"/>
														Enlever les dispositifs de mise à la terre et en court-circuit (si nécessaire) qu'il aurait placés	<input checked="" type="checkbox"/>
														Remettre au chargé de consignation habilité symbole BC l'avis de fin de travail	<input checked="" type="checkbox"/>
														Réaliser les déconsignations	
														Transmettre tous les éléments pour la mise à jour des plans à la suite des travaux effectués	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									75	Dans le cas de travaux d'ordre non électrique après suppression du voisinage, le chargé de travaux habilité symbole B2V :	Doit recevoir une autorisation de travail précisant qu'il n'y a pas de présence de pièces nues et sous tension	<input checked="" type="checkbox"/>
														Doit vérifier sous sa seule responsabilité l'absence de pièces nues et sous tension	

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
			<input checked="" type="checkbox"/>									76	L'habillage, la mise en place et le retrait de protecteurs ou d'écrans isolants en zone 4 sur des pièces nues sous tension doivent respecter les prescriptions suivantes :	Toujours réalisés sur une installation consignée	<input checked="" type="checkbox"/>
														L'habillage de pièces nues et sous tension n'est pas considéré comme un travail sous tension	
														Le nappage et la pose d'obstacle peuvent être réalisés par un exécutant B1V	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									77	Travaux dans la zone de voisinage simple en basse tension :	Le chargé de travaux doit maintenir son personnel à l'extérieur de la zone 4	<input checked="" type="checkbox"/>
														Le personnel doit être habilité symbole B1	<input checked="" type="checkbox"/>
														Le personnel habilité symbole B1 peut travailler sans surveillance	
			<input checked="" type="checkbox"/>									78	Chargé de travaux habilité symbole B2V vous désignez un surveillant de sécurité électrique d'opération et d'accompagnement :	Car vous ne pouvez pas assurer seul, la surveillance d'une opération	<input checked="" type="checkbox"/>
														Pour veiller exclusivement au respect des distances de sécurité	
														Pour faire appliquer toutes les instructions de sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									79	Chargé de travaux habilité symbole B2V vous désignez un surveillant de sécurité électrique de limite :	Il doit s'assurer que les personnes les engins et outils qu'il surveille ne dépassent pas les limites fixées	<input checked="" type="checkbox"/>
														Il fixe les limites à ne pas dépasser	
														Il a autorité en matière de sécurité électrique sur les personnes qu'il surveille	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									80	Une personne chargée de : la conduite, l'utilisation, l'entretien, la maintenance, le dépannage, la surveillance, l'accès d'un ouvrage ou d'une installation électrique est un :	Chargé d'exploitation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Donneur d'ordre	
														Chargé de chantier habilité symbole B0 et/ou symboles BF-HF	
														Chargé de travaux habilité symbole B2 ou B2V	

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
			<input checked="" type="checkbox"/>									81	Avis de fin de travail :	Il clôt la procédure (le travail)	<input checked="" type="checkbox"/>
														Il peut être établi sur le même document que l'attestation de consignation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Il peut être établi sur le même document que l'autorisation de travail	<input checked="" type="checkbox"/>
														Il peut être établi sur le même document que le certificat pour tiers	<input checked="" type="checkbox"/>
														Il doit être établi sur un document séparé de tout autre document	
														Il est complété par un chargé de chantier ou un chargé de travaux	<input checked="" type="checkbox"/>
														Il doit être remis à la personne qui a transmis les documents qui ont permis de débiter le travail ou à son remplaçant dûment désigné	<input checked="" type="checkbox"/>
														Il est toujours remis à l'employeur	
														Il permet la déconsignation par le chargé de consignation	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									82	Autorisation de travail :	Elle est signée par le chargé d'exploitation ou le chef d'établissement	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle est remise au chargé de chantier ou au chargé de travaux	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle est signée par l'employeur	
														Elle est rédigée en deux exemplaires numérotés	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle est signée à la réception par le chargé de chantier ou par le chargé de travaux	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle peut être transmise de la main à la main	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle peut être télétransmise par message collationné	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle comporte les identités de l'émetteur et du récepteur	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle comporte le lieu d'exécution et ses limites	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle comporte La nature des travaux	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle comporte les habilitations requises	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle comporte l'identité de tous les exécutants	
														Elle comporte les instructions de sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle comporte la date et l'heure de la consignation, de la mise hors tension ou de la mise hors de portée	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle comporte la date prévue de la fin des opérations	
														Un avis de fin de fin de travail doit être joint	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle autorise le travail en toute sécurité par rapport aux risques d'origine électrique	<input checked="" type="checkbox"/>

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
			<input checked="" type="checkbox"/>									83	Attestation de consignation :	Elle est rédigée par le chargé de consignation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle est rédigée par le chargé d'exploitation	
														Elle est transmise au chargé de travaux dans le cadre des travaux d'ordre électrique	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle est transmise au chargé d'exploitation dans le cadre des travaux d'ordre non électrique	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle est transmise avant la consignation	
														Elle est transmise après la consignation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Un avis de fin de travail doit être joint lorsqu'elle est transmise au chargé de travaux	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									84	Attestation de première étape de consignation :	Elle est rédigée par le chargé de consignation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle est rédigée par le chargé d'exploitation	
														Elle est transmise au chargé de travaux dans le cadre des travaux d'ordre électrique	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle est transmise au chargé d'exploitation dans le cadre des travaux d'ordre non électrique	
														Elle est transmise avant la séparation et la condamnation	
														Elle est transmise après la séparation et la condamnation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Un avis de fin de travail doit être joint lorsqu'elle est transmise au chargé de travaux	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									85	Attestation de mise hors tension :	Elle ne concerne que les opérations réalisées dans l'environnement des canalisations isolées	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle est rédigée par le chargé de consignation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle est rédigée par le chargé d'exploitation	
														Elle est rédigée après la mise hors tension	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle est remise au chargé de chantier	
														Elle est remise au chargé d'exploitation ou au chef d'établissement	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									86	Quelle est la procédure qui permet de se garantir contre les conséquences de tout maintien accidentel ou de toute apparition ou réapparition intempestive de tension ?	La mise hors tension	
														La consignation	<input checked="" type="checkbox"/>

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
			<input checked="" type="checkbox"/>									87	Le personnel non-électricien habilité symbole B0 peut-il effectuer :	Des travaux d'ordre électrique sous votre autorité ?	
														Des travaux d'ordre non électrique sous surveillance et des manœuvres permises ?	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>									88	Sur le chantier, chacun est-il responsable de sa propre sécurité ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
														Non	
			<input checked="" type="checkbox"/>									89	En tant que chargé de travaux habilité symbole B2V, devez-vous vous assurer du port des équipements de protection individuelle par votre personnel ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
														Non	
			<input checked="" type="checkbox"/>									90	Qui a la charge de vérifier le bon état des matériels et outillages collectifs ?	Le chargé de travaux	<input checked="" type="checkbox"/>
														Le chargé de consignation	
			<input checked="" type="checkbox"/>									91	En BT après avoir reçu l'attestation de consignation en une étape d'une armoire électrique, est-il obligatoire d'effectuer une vérification d'absence de tension sur le lieu de travail avant d'entreprendre le travail prévu ?	Oui si la continuité électrique entre le lieu de travail et les MALT+CC placées au plus près de la zone de travail n'est garantie par le chargé de travaux habilité symbole B2V	<input checked="" type="checkbox"/>
														Oui si pas de présence de MALT+CC	<input checked="" type="checkbox"/>
														Non si la continuité électrique entre le lieu de travail et les MALT+CC placées au plus près de la zone de travail est garantie par le chargé de travaux habilité symbole B2V	<input checked="" type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>						92	Une mise à la terre commence par la connexion du dispositif :	Sur la partie électrique la plus proche	
														À la terre	<input checked="" type="checkbox"/>
														Indifféremment	
			<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>						93	La mise à la terre et en court-circuit est-elle toujours requise en basse tension ?	Oui	
														Non	<input checked="" type="checkbox"/>
						<input checked="" type="checkbox"/>						94	Quel est le ou les symboles désignant l'habilitation d'un chargé de consignation en BT ?	B2	
														BR	
														BC	<input checked="" type="checkbox"/>
														B1V	

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BF	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
						<input checked="" type="checkbox"/>							95	Chargé de consignation habilité symbole BC ou HC :	Personne chargée de réaliser les consignations	<input checked="" type="checkbox"/>
															Personne chargée de faire réaliser les consignations	<input checked="" type="checkbox"/>
															Personne chargée de réaliser les déconsignations	<input checked="" type="checkbox"/>
															Personne chargée de consigner sur un document les opérations liées à la sécurité électrique	
						<input checked="" type="checkbox"/>							96	Chargé de consignation habilité symbole BC vous avez la mission de participer à l'analyse du risque d'origine électrique	Lors de la phase d'étude des travaux à réaliser	
															Lors de la phase de réalisation des opérations	<input checked="" type="checkbox"/>
						<input checked="" type="checkbox"/>							97	Qui désigne le chargé de travaux habilité symbole B2 ou B2V ?	Le chargé de consignation habilité symbole BC	
															L'employeur	<input checked="" type="checkbox"/>
															Le chargé d'exploitation	
						<input checked="" type="checkbox"/>							98	Dans le cas de travaux hors tension, le chargé de consignation habilité symbole BC	Est sous l'autorité du chargé d'exploitation	<input checked="" type="checkbox"/>
															Est sous l'autorité du chargé de travaux	
															Réalise des consignations en une étape	<input checked="" type="checkbox"/>
															Réalise la première étape des consignations en deux étapes	<input checked="" type="checkbox"/>
															Les déconsignations	<input checked="" type="checkbox"/>
															Les mises hors tension	<input checked="" type="checkbox"/>
															Gère les procédures d'accès aux zones de travail	<input checked="" type="checkbox"/>
						<input checked="" type="checkbox"/>							99	Pour des opérations d'ordre électrique, une même personne peut-elle être chargé de consignation habilité symbole BC et chargé de travaux habilité symbole B2V?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
															Non	
						<input checked="" type="checkbox"/>							100	Dans le cas de travaux d'ordre électrique le chargé de consignation habilité symbole BC transmet l'attestation de consignation :	Au chargé de travaux habilité symbole B2 OU B2V	<input checked="" type="checkbox"/>
															Au chargé d'exploitation	
															À l'employeur	
						<input checked="" type="checkbox"/>							101	Dans le cas de travaux autres que d'ordre électrique, le chargé de consignation habilité symbole BC transmet l'attestation de consignation ou de mise hors tension :	Au chargé de travaux habilité symbole B2 OU B2V	
															Au chargé d'exploitation	<input checked="" type="checkbox"/>
															À l'employeur	
															Au chef d'établissement	<input checked="" type="checkbox"/>

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BF	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
						<input checked="" type="checkbox"/>						102	Une attestation de consignation	Peut être transmise de la main à la main	<input checked="" type="checkbox"/>
														Peut-être télétransmise par message collationné	<input checked="" type="checkbox"/>
						<input checked="" type="checkbox"/>						103	Avis de fin de travail :	Il clôt la procédure (le travail)	<input checked="" type="checkbox"/>
														Il peut être établi sur le même document que l'attestation de consignation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Il peut être établi sur le même document que l'autorisation de travail	<input checked="" type="checkbox"/>
														Il peut être établi sur le même document que le certificat pour tiers	<input checked="" type="checkbox"/>
														Il doit être établi sur un document séparé de tout autre document	
														Il est complété par un chargé de chantier ou un chargé de travaux	<input checked="" type="checkbox"/>
														Il doit être remis à la personne qui a transmis les documents qui ont permis de débiter le travail ou à son remplaçant dument désigné	<input checked="" type="checkbox"/>
														Il est toujours remis à l'employeur	
														Il permet la déconsignation par le chargé de consignation	<input checked="" type="checkbox"/>
						<input checked="" type="checkbox"/>						104	Plusieurs équipes travaillent sur une même installation, est-il recommandé de désigner plusieurs chargés de consignation ?	Oui	
														Non	<input checked="" type="checkbox"/>
						<input checked="" type="checkbox"/>						105	Plusieurs équipes travaillent sur une même installation, qui assure la coordination ?	Un chargé de consignation habilité symbole BC	
														Un chargé de travaux habilité symbole B2 OU B2V	
														Le chargé d'exploitation	<input checked="" type="checkbox"/>
						<input checked="" type="checkbox"/>						106	Dans le cas d'une consignation en deux étapes quelles sont les opérations qui sont à votre charge ?	Condamnation de l'appareil permettant la séparation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Séparation de l'ouvrage ou de l'installation de la ou des sources de tension	<input checked="" type="checkbox"/>
														Identification l'ouvrage ou de l'installation	
														Vérification de l'absence de tension	
														Éventuellement la mise à la terre et en court-circuit	
						<input checked="" type="checkbox"/>						107	Quelle est la procédure qui protège contre les conséquences de tout maintien accidentel ou toute apparition ou réapparition intempestive de tension ?	Mise hors tension	
														Consignation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Condamnation	

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses	
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre							
						<input checked="" type="checkbox"/>						108	La mise hors tension comprend obligatoirement les opérations :	Pré identification	<input checked="" type="checkbox"/>	
														Séparation	<input checked="" type="checkbox"/>	
														Condamnation	<input checked="" type="checkbox"/>	
														Vérification d'absence de tension		
														Identification		
						<input checked="" type="checkbox"/>						109	En basse tension la consignation comprend obligatoirement les opérations :	Pré identification		
														Séparation	<input checked="" type="checkbox"/>	
														Condamnation	<input checked="" type="checkbox"/>	
														Vérification d'absence de tension	<input checked="" type="checkbox"/>	
														Identification	<input checked="" type="checkbox"/>	
														Mise à la terre et en court-circuit		
						<input checked="" type="checkbox"/>						110	Quelle est l'opération à réaliser avant la consignation ?	L'identification		
														La pré identification	<input checked="" type="checkbox"/>	
														La VAT		
						<input checked="" type="checkbox"/>						111	En basse tension quel est la fonction d'un appareil qui garantit la séparation ?	L'interruption		
														Le sectionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	
						<input checked="" type="checkbox"/>						112	Quels sont les conducteurs à ne jamais séparer ?	Phases		
														Neutre		
														Protection Électrique (PE)	<input checked="" type="checkbox"/>	
														Protection Électrique / Neutre (PEN)	<input checked="" type="checkbox"/>	
						<input checked="" type="checkbox"/>						113	Pour réaliser la condamnation :	Immobiliser l'organe de séparation	<input checked="" type="checkbox"/>	
														Un cadenas peut être utilisé	<input checked="" type="checkbox"/>	
														Déconnecter des conducteurs s'il n'y a pas d'autre solution	<input checked="" type="checkbox"/>	
														Poser une pancarte qui signale la condamnation	<input checked="" type="checkbox"/>	
														Le chargé de travaux peut ajouter un cadenas	<input checked="" type="checkbox"/>	
														La pose d'une pancarte est suffisante si l'immobilisation de l'organe de séparation est impossible		
						<input checked="" type="checkbox"/>						114	Chargé de consignation habilité symbole BC, qui peut vous demander de réaliser les consignations ou les mises hors tension dans le cadre de travaux hors tension ?	Le chef d'établissement	<input checked="" type="checkbox"/>	
														Le chargé d'exploitation	<input checked="" type="checkbox"/>	
														Le chargé de travaux		
														De votre propre initiative		

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
						<input checked="" type="checkbox"/>						115	Chargé de consignation habilité symbole BC, vous pouvez délivrer des :	Attestations de consignations en une étape	<input checked="" type="checkbox"/>
														Attestations de 1 ^{ère} étape de consignation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Attestations de mise hors tension	
														Autorisations de travail	
														Certificats pour tiers après consignation	
														Certificats pour tiers après mise hors tension	
						<input checked="" type="checkbox"/>						116	Attestation de consignation :	Elle est signée par le chargé d'exploitation ou le chef d'établissement	
														Elle est remise au chargé de travaux	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle est signée par l'employeur	
														Elle est rédigée en deux exemplaires numérotés	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle est signée à la réception par le chargé de chantier	
														Elle peut être transmise de la main à la main	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle peut être télétransmise par message collationné	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle comporte les identités de l'émetteur et du récepteur	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle comporte La nature des travaux	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle comporte les instructions de sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle comporte la date et l'heure de la consignation, de la mise hors tension ou de la mise hors de portée	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle comporte la date prévue de la fin des opérations	<input checked="" type="checkbox"/>
														Un avis de fin de fin de travail doit être joint	<input checked="" type="checkbox"/>
						<input checked="" type="checkbox"/>						117	Déconsignation :	Permet la remise en service	<input checked="" type="checkbox"/>
														Les opérations se déroulent dans l'ordre inverse des opérations de consignation	<input checked="" type="checkbox"/>
														On doit tenir compte des risques liés à l'induction magnétique et au couplage capacitif	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elle comprend l'opération de mise en service	
						<input checked="" type="checkbox"/>						118	La déconsignation comprend :	La dépose des mises en court-circuit, puis des mises à la terre en commençant par l'extrémité côté conducteur actif	<input checked="" type="checkbox"/>
														Le retrait de la condamnation de l'organe de séparation	<input checked="" type="checkbox"/>
														La fermeture de l'organe de séparation à votre initiative	
														La fermeture de l'organe de séparation en accord avec le chef d'établissement ou le chargé d'exploitation électrique	<input checked="" type="checkbox"/>
														La VAT	

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre							
						<input checked="" type="checkbox"/>							119	Pour éviter les risques liés à l'induction électromagnétique ou au couplage capacitif il faut réaliser :	Une mise à la terre et en court-circuit des circuits	<input checked="" type="checkbox"/>
						<input checked="" type="checkbox"/>							120	La mise à la terre et en court-circuit protège :	Une mise hors tension	
						<input checked="" type="checkbox"/>							120		Des risques d'induction	<input checked="" type="checkbox"/>
						<input checked="" type="checkbox"/>							120		Des retours de tension intempestifs (groupe électrogène, moteur avec charge entraînant...)	<input checked="" type="checkbox"/>
						<input checked="" type="checkbox"/>							121	Où doit-on effectuer la VAT, la mise à la terre et en court-circuit sur une installation BT :	Aussi près que possible du lieu de travail	<input checked="" type="checkbox"/>
						<input checked="" type="checkbox"/>							121		Sur tous les conducteurs actifs y compris le neutre	<input checked="" type="checkbox"/>
						<input checked="" type="checkbox"/>							122	Sur un câble isolé basse tension, les mises à la terre et en court-circuit (MALT et CC) sont posées :	De part et d'autre du lieu de la zone de travail	
						<input checked="" type="checkbox"/>							122		aux points de séparation de l'ouvrage sur lequel l'opération est effectuée	<input checked="" type="checkbox"/>
						<input checked="" type="checkbox"/>							122		Au plus près de la zone de travail	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							123	En basse tension la mise à la terre et en court-circuit est requise si :	Il y a risque de tension induite	<input checked="" type="checkbox"/>
						<input checked="" type="checkbox"/>							123		Des groupes électrogènes sont susceptibles de démarrer	<input checked="" type="checkbox"/>
						<input checked="" type="checkbox"/>							123		Des onduleurs autonomes sont présents	<input checked="" type="checkbox"/>
						<input checked="" type="checkbox"/>							123		Des condensateurs sont présents	<input checked="" type="checkbox"/>
						<input checked="" type="checkbox"/>							123		Les câbles d'alimentation sont de grande longueur	<input checked="" type="checkbox"/>
						<input checked="" type="checkbox"/>							123		Les conditions météorologiques sont mauvaises	
						<input checked="" type="checkbox"/>							124	À la fin des opérations, le chargé de consignation habilité symbole BC :	Remet en service dès qu'il juge les opérations terminées	
						<input checked="" type="checkbox"/>							124		Remet en service quand le chargé de travaux lui dit avoir terminé	
						<input checked="" type="checkbox"/>							124		Attend de recevoir l'avis de fin de travail daté et signé avant de déconsigner	<input checked="" type="checkbox"/>
						<input checked="" type="checkbox"/>							124		Demande l'autorisation au chargé d'exploitation pour effectuer la fermeture de l'organe de séparation	<input checked="" type="checkbox"/>

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
					<input checked="" type="checkbox"/>					<input checked="" type="checkbox"/>		125	Quel sont les symboles désignant l'habilitation d'un chargé d'intervention ?	B2	
														BR	<input checked="" type="checkbox"/>
														BC	
														B1V	
														BS	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							126	Quel est le ou les symboles désignant l'habilitation d'un chargé d'intervention générale ?	B2	
														BR	<input checked="" type="checkbox"/>
														BC	
														B1V	
														BS	
					<input checked="" type="checkbox"/>					<input checked="" type="checkbox"/>		127	Quel est le ou les symboles désignant l'habilitation d'un chargé d'intervention élémentaire ?	B2	
														BR	
														BC	
														B1V	
														BS	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							128	Chargé d'intervention générale habilité symbole BR, vous avez la mission de participer à l'analyse du risque d'origine électrique :	Lors de la phase d'étude des interventions planifiées à réaliser	<input checked="" type="checkbox"/>
														Lors de la phase de préparation des interventions	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							129	Pour réaliser l'analyse des risques il faut prendre en compte :	Le volume effectivement occupé par les opérateurs	<input checked="" type="checkbox"/>
														Les gestes normaux et réflexes des opérateurs	<input checked="" type="checkbox"/>
														Les mouvements possibles des pièces conductrices nues sous tension	<input checked="" type="checkbox"/>
														L'incertitude de positionnement des canalisations électrique isolées invisibles	<input checked="" type="checkbox"/>
														Les chutes éventuelles d'outils, matériels, pièces ou engins utilisés	<input checked="" type="checkbox"/>
														Les risques liés à l'induction magnétique	<input checked="" type="checkbox"/>
														Les risques liés au couplage capacitif	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							130	Chargé d'intervention générale habilité symbole BR, combien d'exécutant(s) pouvez-vous avoir au maximum sous votre autorité ?	0	
														1	<input checked="" type="checkbox"/>
														2	

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
					<input checked="" type="checkbox"/>							131	Une intervention BT générale est une opération :	D'ordre électrique simple BT ou TBT de courte durée	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							132	Une intervention BT générale peut être réalisée sur :	D'ordre non électrique BT	
					<input checked="" type="checkbox"/>							132	Une intervention BT générale peut être réalisée sur :	Un matériel électrique	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							132	Une intervention BT générale peut être réalisée sur :	Une partie de faible étendue d'une installation BT ou TBT	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							132	Une intervention BT générale peut être réalisée sur :	Les annexes des ouvrages de transport ou de distribution d'énergie	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							133	Une intervention BT générale peut consister à réaliser :	Une opération de maintenance	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							133	Une intervention BT générale peut consister à réaliser :	Une opération de remise en état de fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							133	Une intervention BT générale peut consister à réaliser :	Une opération de mise en service partielle et temporaire,	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							133	Une intervention BT générale peut consister à réaliser :	Des connexions ou des déconnexions en présence de tension	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							133	Une intervention BT générale peut consister à réaliser :	Une consignation pour un tiers	
					<input checked="" type="checkbox"/>							133	Une intervention BT générale peut consister à réaliser :	Une consignation pour son propre compte	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							133	Une intervention BT générale peut consister à réaliser :	Des mesurages de grandeurs électriques	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							133	Une intervention BT générale peut consister à réaliser :	Des contrôles de fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							134	Lors d'une intervention BT générale le chargé d'intervention générale habilité symbole BR doit :	Avoir préalablement un échange avec la personne autorisant l'accès à l'installation électrique	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							134	Lors d'une intervention BT générale le chargé d'intervention générale habilité symbole BR doit :	S'informer sur les contraintes opérationnelles liées à l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							134	Lors d'une intervention BT générale le chargé d'intervention générale habilité symbole BR doit :	Rendre compte en fin d'intervention à la personne ayant donné l'autorisation d'intervenir	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							134	Lors d'une intervention BT générale le chargé d'intervention générale habilité symbole BR doit :	S'assurer qu'il intervient bien dans le cadre d'une intervention BT générale	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							134	Lors d'une intervention BT générale le chargé d'intervention générale habilité symbole BR doit :	Respecte la procédure d'accès de suivi et de contrôle	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							134	Lors d'une intervention BT générale le chargé d'intervention générale habilité symbole BR doit :	Mettre en œuvre les moyens de protection collective et individuelle pour lui-même	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							134	Lors d'une intervention BT générale le chargé d'intervention générale habilité symbole BR doit :	Mettre en œuvre des moyens de protection collective et individuelle pour son exécutant et pour les tiers et s'assurer de leur maintien	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							134	Lors d'une intervention BT générale le chargé d'intervention générale habilité symbole BR doit :	Confier des tâches à son exécutant compatible avec son habilitation	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							134	Lors d'une intervention BT générale le chargé d'intervention générale habilité symbole BR doit :	Agir conformément aux instructions données par son employeur	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							134	Lors d'une intervention BT générale le chargé d'intervention générale habilité symbole BR doit :	Avoir été désigné par son employeur	
					<input checked="" type="checkbox"/>							134	Lors d'une intervention BT générale le chargé d'intervention générale habilité symbole BR doit :	Avoir été désigné par son employeur et avoir reçu une autorisation d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							134	Lors d'une intervention BT générale le chargé d'intervention générale habilité symbole BR doit :	Avoir reçu une autorisation d'intervention ou être autorisé à accéder à l'installation	

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
					<input checked="" type="checkbox"/>							135	Les opérations de connexion et de déconnexion en présence de tension se déroulent en :	Zone 4	<input checked="" type="checkbox"/>
														Zone 1	
					<input checked="" type="checkbox"/>							136	Les opérations de connexion et de déconnexion en présence de tension sont, sauf impossibilité, réalisées hors charge :	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
														Non	
					<input checked="" type="checkbox"/>							137	Les opérations de connexion et de déconnexion en présence de tension sont autorisées sur des conducteurs de section maximale de :	6 mm ² en cuivre	
														10 mm ² en cuivre	<input checked="" type="checkbox"/>
														10 mm ² en aluminium	
														16 mm ² en aluminium	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							138	Les opérations de connexion et de déconnexion en présence de tension sont autorisées sur des circuits :	Protégés par un dispositif de protection de courant assigné maximal de 63 A sous 500 V alternatif	<input checked="" type="checkbox"/>
														Protégés par un dispositif de protection de courant assigné maximal de 63 A sous 750 V alternatif	
														Protégés par un dispositif de protection de courant assigné maximal de 63 A sous 750 V continu	
														Protégés par un dispositif de protection de courant assigné maximal de 32 A sous 750 V continu	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							139	Les opérations de connexion et de déconnexion en présence de tension sur des installations photovoltaïques sont autorisées sur des circuits :	Protégés par un dispositif de protection de courant assigné maximal de 32 A sous 750 V continu	
														Protégés par un dispositif de protection de courant assigné maximal de 32 A sous 1000 V continu	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							140	Pour réaliser les opérations de connexion et de déconnexion en présence de tension il faut :	Connecter ou déconnecter un seul potentiel à la fois	<input checked="" type="checkbox"/>
														Isoler l'extrémité des conducteurs après chaque déconnexion	<input checked="" type="checkbox"/>
														Utiliser les E.P.I adaptés à l'opération	<input checked="" type="checkbox"/>
														Réaliser une VAT	
														Veiller au risque de court-circuit	<input checked="" type="checkbox"/>
														Que la connexion d'un neutre soit réalisée préalablement ou au plus tard simultanément à celle des autres conducteurs	<input checked="" type="checkbox"/>
														Que la déconnexion d'un neutre soit réalisée préalablement ou au plus tard simultanément à celle des autres conducteurs	
														Utiliser des dispositifs de connexion et de déconnexion adaptés au courant présumé d'ouverture ou de fermeture validés par le fabricant de connecteur	<input checked="" type="checkbox"/>

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
					<input checked="" type="checkbox"/>							141	Lors d'une intervention BT générale dans la zone 4, le chargé d'intervention générale habilité symbole BR :	Doit éliminer le risque d'origine électrique par consignation ou isolation si cela est techniquement possible	<input checked="" type="checkbox"/>
														Doit utiliser les E.P.I pendant toute l'intervention sans consigner même si cette consignation est possible	
														Peut poser des nappes isolantes ou des écrans	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							142	Le chargé d'intervention générale habilité symbole BR doit avoir à sa disposition :	Des équipements de protection collective	<input checked="" type="checkbox"/>
														Des équipements de protection individuelle	<input checked="" type="checkbox"/>
														Des vêtements de travail adaptés à la mission	<input checked="" type="checkbox"/>
														Un dispositif de vérification d'absence de tension	<input checked="" type="checkbox"/>
														Des dispositifs de verrouillage	<input checked="" type="checkbox"/>
														Des nappes isolantes	<input checked="" type="checkbox"/>
														Des outils adaptés à la mission	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							143	Remplacement d'un appareil électrique :	Il doit toujours être effectué après consignation réalisé par un chargé de consignation habilité symbole BC	
														Il doit toujours être effectué après consignation pour son propre compte	<input checked="" type="checkbox"/>
														Il peut être effectué sans consignation	
					<input checked="" type="checkbox"/>							144	Quelle est l'opération qui n'est pas indispensable lors d'une consignation pour son propre compte si l'appareil permettant la séparation est toujours en vue et à portée ?	Pré identification	
														Séparation	
														Condamnation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Vérification d'absence de tension	
					<input checked="" type="checkbox"/>							145	La séparation peut être effectué par :	L'ouverture de l'appareil alimentant l'installation ou l'appareil et ayant la fonction sectionnement,	<input checked="" type="checkbox"/>
														Le retrait de la fiche du socle d'une prise de courant qui alimente l'appareil	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>							146	Le chargé d'intervention générale habilité symbole BR doit toujours réaliser la VAT lors d'une consignation :	Vrai	<input checked="" type="checkbox"/>
														Faux	

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BF	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre							
					<input checked="" type="checkbox"/>								147	En fin d'intervention le chargé d'intervention générale habilité symbole BR doit :	Remettre l'installation en situation de service	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>								148	Une Intervention BT générale sur une installation photovoltaïque peut être réalisée sous l'autorité d'une personne habilitée :	Aviser le responsable de l'installation électrique	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>								149	Les procédures d'accès et de contrôle pour une intervention BT générale :	Déconsigner l'installation qu'il a lui-même consignée	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>										symbole BR	
					<input checked="" type="checkbox"/>										symbole BS	
					<input checked="" type="checkbox"/>										symbole BP	
					<input checked="" type="checkbox"/>										symbole BR avec champ d'application Photovoltaïque	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>										Sont définies par le chef d'établissement	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>										Elles visent à assurer la coordination et le fonctionnement de la chaîne d'acteurs participant à la prévention du risque d'origine électrique	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>										Elles sont mises en application par la personne autorisant l'accès à l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>										Elles doivent comporter la description des événements entraînant l'intervention	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>										Elles doivent comporter le nom de la partie de l'installation concernée	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>										Elles doivent comporter les contraintes opérationnelles existantes	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>										Elles valent autorisation d'intervention	
					<input checked="" type="checkbox"/>										Elles doivent permettre les échanges d'informations entre le chargé d'intervention générale habilité symbole BR et la personne autorisant l'accès à l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>								150	Une intervention BT générale peut être réalisée :	Sur des circuits BT	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>										Sur des circuits TBT	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>										Sur des circuits HTA	

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
										<input checked="" type="checkbox"/>		151	Les interventions BT élémentaires sont des interventions sur des circuits obligatoirement :	Terminaux	<input checked="" type="checkbox"/>
														Alimentés en 400 V au maximum en alternatif	<input checked="" type="checkbox"/>
														Protégés contre les courts-circuits en alternatif par des dispositifs de protection de courant assigné au plus égal à 32 A	<input checked="" type="checkbox"/>
														Protégés contre les courts-circuits en continu par des dispositifs de protection de courant assigné au plus égal à 16 A	<input checked="" type="checkbox"/>
														De section inférieure ou égale à 6 mm ² cuivre	<input checked="" type="checkbox"/>
														De section inférieure ou égale à 10 mm ² aluminium	<input checked="" type="checkbox"/>
														De section inférieure ou égale à 16 mm ² aluminium	
														Disposant d'un organe de coupure assurant la fonction de sectionnement et la mise hors tension	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		152	Les interventions BT élémentaires se limitent :	Au remplacement à l'identique de fusibles BT	<input checked="" type="checkbox"/>
														Au remplacement à l'identique de lampes	<input checked="" type="checkbox"/>
														Au remplacement à l'identique d'appareils de commande	<input checked="" type="checkbox"/>
														Au remplacement à l'identique de prises de courant	<input checked="" type="checkbox"/>
														Au raccordement d'un matériel électrique à un circuit en attente	<input checked="" type="checkbox"/>
														Au réarmement de disjoncteurs dans un environnement qui garantisse la sécurité de l'opérateur	<input checked="" type="checkbox"/>
														À l'ajout d'un circuit terminal à partir d'une boîte de dérivation	

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
										<input checked="" type="checkbox"/>		153	Un intervenant habilité symbole BS peut-il avoir un exécutant sous son autorité ?	Oui	
										<input checked="" type="checkbox"/>		154	Le chargé d'intervention élémentaire habilité symbole BS doit avoir à sa disposition :	Non	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		154	Le chargé d'intervention élémentaire habilité symbole BS doit avoir à sa disposition :	Des gants isolants	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		154	Le chargé d'intervention élémentaire habilité symbole BS doit avoir à sa disposition :	Des vêtements de travail adapté à la mission	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		154	Le chargé d'intervention élémentaire habilité symbole BS doit avoir à sa disposition :	Un Dispositif de vérification d'absence de tension	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		154	Le chargé d'intervention élémentaire habilité symbole BS doit avoir à sa disposition :	Un dispositif de mise à la terre et en court-circuit	
										<input checked="" type="checkbox"/>		155	Lors d'une intervention BT élémentaire est-il obligatoire de vérifier l'absence de tension sur le lieu de travail ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		155	Lors d'une intervention BT élémentaire est-il obligatoire de vérifier l'absence de tension sur le lieu de travail ?	Non	
										<input checked="" type="checkbox"/>		156	Le chargé d'intervention élémentaire habilité symbole BS :	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		156	Le chargé d'intervention élémentaire habilité symbole BS :	Intervient sur ordre de son employeur	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		156	Le chargé d'intervention élémentaire habilité symbole BS :	Recueille sur place l'accord du responsable de l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		156	Le chargé d'intervention élémentaire habilité symbole BS :	S'assure qu'il n'y a pas de pièces nues et sous tension dans son périmètre d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		156	Le chargé d'intervention élémentaire habilité symbole BS :	Réalise la mise hors tension pour son propre compte	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		156	Le chargé d'intervention élémentaire habilité symbole BS :	Réalise la consignation pour son propre compte	
										<input checked="" type="checkbox"/>		156	Le chargé d'intervention élémentaire habilité symbole BS :	Remet l'installation sous tension à la fin de l'intervention	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		156	Le chargé d'intervention élémentaire habilité symbole BS :	Avise le responsable de l'installation de la fin de son intervention	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		156	Le chargé d'intervention élémentaire habilité symbole BS :	Avise le responsable de l'installation des opérations effectuées à la fin de son intervention	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		157	La mise hors tension comprend obligatoirement les opérations :	Pré identification	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		157	La mise hors tension comprend obligatoirement les opérations :	Séparation	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		157	La mise hors tension comprend obligatoirement les opérations :	Condamnation	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		157	La mise hors tension comprend obligatoirement les opérations :	Vérification d'absence de tension	
										<input checked="" type="checkbox"/>		157	La mise hors tension comprend obligatoirement les opérations :	Identification	

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
										<input checked="" type="checkbox"/>		158	Les procédures d'accès et de contrôle pour une intervention BT élémentaire :	Sont définies par le chef d'établissement	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elles visent à assurer la coordination et le fonctionnement de la chaîne d'acteurs participant à la prévention du risque d'origine électrique	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elles sont mises en application par la personne autorisant l'accès à l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elles doivent comporter la description des événements entraînant l'intervention	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elles doivent comporter le nom de la partie de l'installation concernée	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elles doivent comporter les contraintes opérationnelles existantes	<input checked="" type="checkbox"/>
														Elles valent autorisation d'intervention	
														Elles doivent permettre les échanges d'informations entre le chargé d'intervention élémentaire habilité symbole BS et la personne autorisant l'accès à l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		159	Un chargé d'intervention élémentaire habilité symbole BS doit, avant de commencer l'intervention :	Être désigné par son employeur ou avoir reçu une autorisation d'intervention	
														Être désigné par son employeur et avoir reçu une autorisation d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input checked="" type="checkbox"/>					<input checked="" type="checkbox"/>		160	Quelles sont les règles à mettre en œuvre lors d'une intervention chez un particulier ?	Informé le particulier des étapes de son intervention dans lesquelles le risque d'origine électrique apparaît	<input checked="" type="checkbox"/>
														Prendre les mesures nécessaires pour se protéger et protéger le particulier après dialogue avec celui-ci	<input checked="" type="checkbox"/>
														Demander au particulier l'autorisation d'accéder aux installations	<input checked="" type="checkbox"/>
														Interroger le particulier sur l'existence de risque particulier	<input checked="" type="checkbox"/>
														Recevoir l'autorisation d'accès par le particulier aux installations obligatoirement par écrit	
														Recevoir l'autorisation d'accès par le particulier aux installations	<input checked="" type="checkbox"/>
														Interroger le particulier sur des dispositions à prendre lors de la mise hors tension ou de la remise sous tension	<input checked="" type="checkbox"/>

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
										<input checked="" type="checkbox"/>		161	Une intervention BT élémentaire doit être réalisée hors tension :	Vrai	<input checked="" type="checkbox"/>
														Faux	
										<input checked="" type="checkbox"/>		162	La mise hors tension pour un circuit éclairage peut être réalisée par l'ouverture :	D'un interrupteur d'allumage de la lampe	
														De l'interrupteur différentiel à courant-différentiel assigné à 30 mA et de calibre protégeant les circuits d'éclairage	
														Du disjoncteur ou porte-fusible protégeant le circuit terminal sur lequel doit se dérouler l'intervention	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		163	Un circuit terminal est :	Un circuit alimentant des récepteurs à partir d'un tableau électrique	<input checked="" type="checkbox"/>
														Un circuit alimentant un tableau électrique à partir du disjoncteur général	
														Un circuit reliant deux tableaux électriques	
										<input checked="" type="checkbox"/>		164	Une vérification d'absence de tension doit être réalisée :	Au plus près du lieu de l'intervention	<input checked="" type="checkbox"/>
														Dans le tableau électrique	
							<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			165	Quel est le symbole désignant l'habilitation d'un chargé d'opération spécifique basse tension ?	B2	
														BR	
														BC	
														BE	<input checked="" type="checkbox"/>
														BS	
							<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			166	Quels sont les attributs qui complètent l'habilitation BE ?	Essai	<input checked="" type="checkbox"/>
														Manœuvre	<input checked="" type="checkbox"/>
														Consignation	
														Vérification	<input checked="" type="checkbox"/>
														Mesurage	<input checked="" type="checkbox"/>
							<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			167	Un chargé d'opération spécifique BT peut faire exécuter des opérations d'ordre électrique dont il a la charge à :	Un exécutant habilité symbole B0	
														Un exécutant habilité symbole B1 ou symbole B1V	<input checked="" type="checkbox"/>
							<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			168	En zone de voisinage renforcé BT, pour opérer, l'habilité symbole BE doit :	Avoir reçu l'autorisation par le chargé d'exploitation électrique	<input checked="" type="checkbox"/>
														Être désigné par son employeur	<input checked="" type="checkbox"/>
									<input checked="" type="checkbox"/>			169	Les manœuvres sont :	Des opérations d'ordre électrique	<input checked="" type="checkbox"/>
														Des opérations d'ordre non électrique	

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
									<input checked="" type="checkbox"/>			170	On distingue les manœuvres :	D'exploitation	<input checked="" type="checkbox"/>
														D'urgence	<input checked="" type="checkbox"/>
														De sécurité	
														De consignation	<input checked="" type="checkbox"/>
									<input checked="" type="checkbox"/>			171	Les manœuvres peuvent être réalisées par des personnes habilitées :	Symbole BC	<input checked="" type="checkbox"/>
														Symbole B2	<input checked="" type="checkbox"/>
														Symbole BE manœuvre	<input checked="" type="checkbox"/>
														Symbole BE essai	<input checked="" type="checkbox"/>
														Symbole BR	<input checked="" type="checkbox"/>
									<input checked="" type="checkbox"/>			172	Les manœuvres peuvent être réalisées par des personnes non habilitées si les conditions suivantes sont réunies :	L'appareillage à manœuvrer n'est pas dans un local ou emplacement réservé aux électriciens	<input checked="" type="checkbox"/>
														Les degrés de protection de l'appareillage sont au minimum IP2X en BT	<input checked="" type="checkbox"/>
														Les personnes sont formées pour réaliser les manœuvres	<input checked="" type="checkbox"/>
									<input checked="" type="checkbox"/>			173	Les manœuvres d'exploitation peuvent avoir pour but :	La modification de l'état électrique d'un ouvrage ou d'une installation en fonctionnement normal	<input checked="" type="checkbox"/>
														La mise en marche ou l'arrêt d'un équipement ou de matériels	<input checked="" type="checkbox"/>
														Le réglage d'un équipement	<input checked="" type="checkbox"/>
														Le réarmement d'un relais de protection	<input checked="" type="checkbox"/>
														Le branchement ou le débranchement pouvant être réalisés sans risques	<input checked="" type="checkbox"/>
									<input checked="" type="checkbox"/>			174	Les manœuvres d'exploitation peuvent être réalisées à distance :	Vrai	<input checked="" type="checkbox"/>
														Faux	
									<input checked="" type="checkbox"/>			175	Un appareil assurant seulement la fonction de sectionnement peut-il être manœuvré :	Lorsque le circuit qu'il sectionne est en charge	
														Lorsque le circuit qu'il sectionne est à vide	<input checked="" type="checkbox"/>
									<input checked="" type="checkbox"/>			176	Une personne habilitée symbole BE manœuvre peut exécuter les manœuvres de consignation	Sous sa propre responsabilité	
														Sur ordre d'un chargé de consignation	<input checked="" type="checkbox"/>
									<input checked="" type="checkbox"/>			177	Quelles sont les opérations considérées comme manœuvre lors d'une consignation ?	Identification	
														Séparation	<input checked="" type="checkbox"/>
														Condamnation	
														Vérification d'absence de tension	

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
									<input checked="" type="checkbox"/>			178	L'appui sur un bouton de coupure d'urgence est considéré comme une manœuvre d'urgence ?	Vrai faux	<input checked="" type="checkbox"/>
									<input checked="" type="checkbox"/>			179	Faut-il réaliser une analyse de risque avant de réaliser une manœuvre ?	Oui Non	<input checked="" type="checkbox"/>
									<input checked="" type="checkbox"/>			180	Le port des E.P.I doit-il être systématique lors d'une manœuvre ?	Oui Non	<input checked="" type="checkbox"/>
								<input checked="" type="checkbox"/>				181	Les essais sont :	Des opérations d'ordre électrique Des opérations d'ordre non électrique	<input checked="" type="checkbox"/>
								<input checked="" type="checkbox"/>				182	Un chargé d'essais :	Est une personne chargée de diriger des essais Est une personne chargée de réaliser des essais	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
								<input checked="" type="checkbox"/>				183	Est-il utile d'être habilité symbole BE Mesurage si l'on est habilité symbole BR ?	Oui Non	<input checked="" type="checkbox"/>
								<input checked="" type="checkbox"/>				184	Les mesurages comprennent :	Les mesures de grandeurs électriques Les mesures de grandeurs non électriques réalisées dans l'environnement électrique des ouvrages ou des installations. La vérification de la concordance de phase La vérification d'absence de tension	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
								<input checked="" type="checkbox"/>				185	Le personnel qui procède à un mesurage doit :	Pouvoir identifier la zone d'environnement dans laquelle il réalise le mesurage Appliquer les mesures de protection en rapport avec la zone d'environnement dans laquelle il réalise le mesurage Utiliser du matériel adapté aux tensions à mesurer Utiliser des pointes de touche obligatoirement de degré de protection IP2X Réaliser une VAT avant d'effectuer les mesures Réaliser une consignation avant d'effectuer les mesures Vérifier le bon état des appareils avant de réaliser les mesures Veiller particulièrement au risque de court-circuit	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BE	BE	BE	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manœuvre						
								<input checked="" type="checkbox"/>				186	Il est interdit d'ouvrir le secondaire d'un transformateur de courant sous tension :	Vrai	<input checked="" type="checkbox"/>
								<input checked="" type="checkbox"/>				187	Il est interdit d'ouvrir le secondaire d'un transformateur de courant sous tension :	Faux	
								<input checked="" type="checkbox"/>				187	Il est interdit d'ouvrir le secondaire d'un transformateur de courant sous tension :	Afin d'éviter tout risque de destruction ou de montée en potentiel dangereuse	<input checked="" type="checkbox"/>
								<input checked="" type="checkbox"/>				187	Il est interdit d'ouvrir le secondaire d'un transformateur de courant sous tension :	Afin d'éviter d'endommager le circuit magnétique de ce transformateur	
								<input checked="" type="checkbox"/>				188	Ordonner les opérations à effectuer lors d'une mesure réalisée avec une pince ampèremétrique :	Fermeture progressive de la pince	3
								<input checked="" type="checkbox"/>				188	Ordonner les opérations à effectuer lors d'une mesure réalisée avec une pince ampèremétrique :	Raccordement de l'appareil à la pince ampèremétrique	1
								<input checked="" type="checkbox"/>				188	Ordonner les opérations à effectuer lors d'une mesure réalisée avec une pince ampèremétrique :	Introduction de la pince autour du conducteur en la maintenant ouverte	2
					<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>				189	Suffit-il être habilité "BT" pour opérer sur un récepteur générant une tension supérieure à 1000 V en alternatif et alimenté en basse tension (exemple d'un four à micro-ondes) ?	Oui	
												189	Suffit-il être habilité "BT" pour opérer sur un récepteur générant une tension supérieure à 1000 V en alternatif et alimenté en basse tension (exemple d'un four à micro-ondes) ?	Non	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		190	Le risque (court-circuit ou choc électrique) encouru par le personnel qui opère dans l'environnement d'une canalisation invisible enterrée dans le cadre de travaux en fouille est fonction :	De la nature de la canalisation	<input checked="" type="checkbox"/>
												190	Le risque (court-circuit ou choc électrique) encouru par le personnel qui opère dans l'environnement d'une canalisation invisible enterrée dans le cadre de travaux en fouille est fonction :	De l'état électrique (hors ou sous tension) du conducteur électrique et de sa tension nominale	<input checked="" type="checkbox"/>
												190	Le risque (court-circuit ou choc électrique) encouru par le personnel qui opère dans l'environnement d'une canalisation invisible enterrée dans le cadre de travaux en fouille est fonction :	De la précision de la localisation de la canalisation	<input checked="" type="checkbox"/>
												190	Le risque (court-circuit ou choc électrique) encouru par le personnel qui opère dans l'environnement d'une canalisation invisible enterrée dans le cadre de travaux en fouille est fonction :	De l'état de l'isolant de la canalisation	<input checked="" type="checkbox"/>
												190	Le risque (court-circuit ou choc électrique) encouru par le personnel qui opère dans l'environnement d'une canalisation invisible enterrée dans le cadre de travaux en fouille est fonction :	Du diamètre de la canalisation	
												190	Le risque (court-circuit ou choc électrique) encouru par le personnel qui opère dans l'environnement d'une canalisation invisible enterrée dans le cadre de travaux en fouille est fonction :	De la nature du terrain et du mode opératoire retenu pour le terrassement	<input checked="" type="checkbox"/>
												190	Le risque (court-circuit ou choc électrique) encouru par le personnel qui opère dans l'environnement d'une canalisation invisible enterrée dans le cadre de travaux en fouille est fonction :	De la profondeur de la fouille	
												190	Le risque (court-circuit ou choc électrique) encouru par le personnel qui opère dans l'environnement d'une canalisation invisible enterrée dans le cadre de travaux en fouille est fonction :	De la protection et de la signalisation de la canalisation	<input checked="" type="checkbox"/>
										<input checked="" type="checkbox"/>		191	La prévention du risque d'endommagement d'une canalisation enterrée repose notamment :	Sur une localisation, aussi précise que possible de la canalisation	<input checked="" type="checkbox"/>
												191	La prévention du risque d'endommagement d'une canalisation enterrée repose notamment :	Sur la connaissance de la marge d'incertitude de cette localisation	<input checked="" type="checkbox"/>
												191	La prévention du risque d'endommagement d'une canalisation enterrée repose notamment :	Sur la matérialisation au sol de la zone soumise au risque d'endommagement lors du terrassement	<input checked="" type="checkbox"/>
												191	La prévention du risque d'endommagement d'une canalisation enterrée repose notamment :	Sur le choix d'un mode opératoire approprié aux conditions d'exécution	<input checked="" type="checkbox"/>
												191	La prévention du risque d'endommagement d'une canalisation enterrée repose notamment :	Sur un sondage par perforation douce du sol	
												191	La prévention du risque d'endommagement d'une canalisation enterrée repose notamment :	Mise en œuvre d'un mode opératoire qui respecte l'intégrité de la canalisation	<input checked="" type="checkbox"/>

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BF	BE	BF	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses	
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manceuvre							
												<input checked="" type="checkbox"/>	192	Lors du dégagement de la canalisation, si la nature du sol évolue ou qu'un obstacle imprévu (béton autour de la canalisation) ne permet plus d'utiliser une technique douce :	<p>Le travail est interrompu pour réexaminer le mode opératoire ou la solution technique employée</p> <p>Le travail peut être poursuivi sur ordre du chargé de chantier habilité symboles BF-HF tout en respectant une distance de sécurité permettant de contourner l'obstacle</p>	<input checked="" type="checkbox"/>
												<input checked="" type="checkbox"/>	193	Lors du dégagement de la canalisation et qu'un obstacle apparaît, le travail peut se poursuivre à la suite de l'analyse par l'exploitant et le responsable de projet le risque étant supprimé par :	<p>La mise en place d'une solution technique ne nécessitant pas de dégager la canalisation isolée</p> <p>L'utilisation d'EPI pour les opérateurs</p> <p>La mise hors tension de la canalisation</p> <p>La consignation de de la canalisation</p> <p>L'utilisation d'outils isolants</p>	<input checked="" type="checkbox"/>
												<input checked="" type="checkbox"/>	194	À la suite de la mise à l'air libre d'une canalisation il est interdit :	<p>De monter sur la canalisation et ses accessoires</p> <p>D'arroser la canalisation et ses accessoires</p> <p>De protéger la canalisation et ses accessoires de toute source de chaleur</p> <p>De la déplacer sans instructions</p> <p>De la riper sans qualification ou habilitation particulière</p> <p>De la nettoyer sans qualification ou habilitation particulière</p> <p>De soutenir la canalisation et ses accessoires</p>	<input checked="" type="checkbox"/>
												<input checked="" type="checkbox"/>	195	Dans le cadre d'activités qui n'imposent pas de pénétrer dans la zone d'approche prudente de la canalisation :	<p>La canalisation doit être consignée</p> <p>La canalisation doit être mise hors tension</p> <p>La canalisation peut rester sous tension</p> <p>Les activités peuvent être exécutées sous la conduite d'une personne non habilitée mais formée aux risques présentés par les canalisations isolées</p> <p>Les activités doivent être conduite par une personne habilitée symboles BF-HF</p>	<input checked="" type="checkbox"/>
												<input checked="" type="checkbox"/>	196	Dans le cadre d'activités qui imposent de pénétrer dans la zone d'approche prudente de la canalisation et que l'analyse de risque indique qu'il n'y a pas de risque d'entrer en contact avec la canalisation :	<p>La canalisation peut rester sous tension</p> <p>La canalisation doit être consignée</p> <p>La canalisation doit être mise hors tension</p>	<input checked="" type="checkbox"/>

Les limites

B0	B0	B1V	B2V	BP	BR	BC	BF	BE	BF	BS	BF-HF	N°	Questions	Choix	Réponses	
Exécutant	Chargé de chantier						Mesurage	Essais	Manceuvre							
												<input checked="" type="checkbox"/>	197	<p>À la suite de l'analyse de la situation qui conclue qu'il n'est pas techniquement possible de travailler sans entrer en contact avec la canalisation isolée ; que le contact peut s'effectuer sans déplacement et sans contrainte pour ses extrémités et que les risques d'endommagement de l'isolation sont exclus.</p> <p>Les activités sans risque pour la canalisation mais qui nécessitent d'entrer en contact avec elle sans la déplacer autorisées sont :</p>	<p>Nettoyer la canalisation en vue de reconnaître celle-ci</p> <p>Effectuer un ripage de moins de 0,15 m</p> <p>Effectuer un ripage</p> <p>Effectuer un soutènement</p> <p>Ouvrir un fourreau</p> <p>Mettre en œuvre des moyens de protection de la canalisation et des accessoires</p> <p>Effectuer un changement de position de la canalisation électrique enterrée rendue visible de manière provisoire de moins de 0,2 m</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>
												<input checked="" type="checkbox"/>	198	<p>À la suite de l'analyse de la situation qui conclue qu'il n'est pas techniquement possible de travailler sans entrer en contact avec la canalisation isolée ; que le contact peut s'effectuer sans déplacement et sans contrainte pour ses extrémités et que les risques d'endommagement de l'isolation sont exclus.</p> <p>Les activités sans risque pour la canalisation mais qui nécessitent d'entrer en contact avec elle sans la déplacer doivent être exécutées par :</p>	<p>Par des opérateurs habilités symboles BF-HF sous la conduite d'un chargé de chantier habilité symboles BF-HF</p> <p>Par des opérateurs habilités symboles B0 & H0 sous la conduite d'un chargé de chantier habilité symboles BF-HF</p> <p>Par des opérateurs non habilités mais formés aux risques sous la conduite d'un chargé de chantier habilité symboles BF-HF</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>
												<input checked="" type="checkbox"/>	196	<p>Pour effectuer des opérations qui imposent de pénétrer dans la zone d'approche prudente de la canalisation et que l'analyse de risque indique qu'il n'y a pas de risque d'entrer en contact avec la canalisation, les habilitations requises pour les opérateurs (chargé de chantier et exécutants) sont :</p>	<p>Seul le chargé de chantier doit être habilité symboles BF-HF</p> <p>Le chargé de chantier et les exécutants doivent être habilités symboles BF-HF</p> <p>Le chargé de chantier et les exécutants doivent être habilités symboles B0 & H0</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>
												<input checked="" type="checkbox"/>	200	<p>Dans la zone d'incertitude d'une canalisation isolée sous tension, le terrassement doit être réalisé par une personne formée selon la réglementation anti-endommagement sous la conduite d'un chargé de chantier habilité symboles BF-HF.</p>	<p>Vrai</p> <p>Faux</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>
												<input checked="" type="checkbox"/>	201	<p>Dans le cadre d'un chantier de fouille, le chargé de chantier peut être habilité symboles B0 & BF.</p>	<p>Vrai</p> <p>Faux</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>